



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0857**

commune (s) : Vénissieux

objet : Grand projet de ville (GPV) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009 - Conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

Bureau du 27 avril 2009**Décision n° B-2009-0857**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009 - Conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La programmation Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour l'année 2009 décline les orientations affirmées dans la convention-cadre de GSUP 2007-2009, approuvée en conseil de Communauté le 10 septembre 2007 par délibération n° 2007-4338. Les actions proposées sont la traduction des engagements partenariaux et sont issues majoritairement des projets de gestion territoriaux mis en place depuis 2006.

En effet, depuis le développement d'une approche territorialisée de la gestion des territoires et la mise en œuvre d'une nouvelle démarche de travail avec les partenaires de la GSUP, huit projets de gestion stratégiques ont été élaborés sur les secteurs des Minguettes et de Max Barel. Cette démarche de projet de gestion, menée en collaboration avec le centre scientifique des techniques du bâtiment (CSTB) missionné par l'association des bailleurs communautaires (ABC HLM), a permis de définir :

- les enjeux majeurs et les objectifs prioritaires de gestion sur ces quartiers, en vue de pérenniser les investissements du projet urbain,
- les adaptations nécessaires des organisations en place et de leurs méthodes de travail.

En plus des actions issues des projets de gestion territoriaux, les actions d'entretien mutualisé mobilisent des financements importants pour un coût total de 411 459 € TTC.

Une autre des priorités porte sur la dimension sociale et éducative à travers la mise en œuvre d'actions de sensibilisation autour de la consommation d'énergie et du respect de la propreté.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2009 a été estimé à 904 591 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine à hauteur de 283 989 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2009, faisant apparaître le montant prévisionnel de chacune des actions ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation de Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sur le périmètre du Grand projet de ville (GPV) Minguettes et Max Barel à Vénissieux pour l'année 2009 tel que présenté en annexe,

b) - le montant de la participation financière de la Communauté urbaine, à hauteur totale de 283 989 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions à passer avec les différents partenaires pour les actions engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - comptes 657 340, 657 480 et 657 370 - fonction 824 - opération n° 1967.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.